NATIONS UNIES



Distr.
GENERALE

TRANS/WP.1/2000/31 4 juillet 2000

FRANÇAIS

Original: FRANÇAIS et ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIC POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité de la circulation (Trente-cinquième session, 3-6 octobre 2000, point 5 de l'ordre du jour)

EVALUATION DE LA TROISIEME SEMAINE DE LA SECURITE ROUTIERE DANS LA REGION DE LA CEE/ONU

<u>Transmis par la Conférence Européenne des Ministres des Transports</u>

La déclaration ci-dessous relative a la sécurité des usagers vulnérables dans la circulation routière, adoptée lors de la réunion du Conférence Européenne des Ministres des Transports á Prague (30-31 mai 2000), est présentée au Groupe de travail de la sécurité de la circulation pour information.

* * *

DECLARATION RELATIVE A LA SECURITE DES USAGERS VULNERABLES DANS LA CIRCULATION ROUTIERE

Le Conseil des Ministres, réuni à Prague, les 30 et 31 mai 2000,

AFFIRME que le développement d'un système de transport cohérent, au niveau européen, doit être profitable à tous les usagers. Aussi s'est-il fixé, entre autres objectifs de sa politique des transports, de vouer une attention particulière aux usagers de la route vulnérables, afin de leur garantir une mobilité à la fois réelle et sûre;

RAPPELLE qu'au cours des années écoulées, il a traité à maintes reprises et sous plusieurs aspects les problèmes propres aux usagers de la route vulnérables. C'est ainsi qu'en 1997, 1998 et 1999, il a approuvé trois rapports et projets de résolutions qui constituent les trois volets d'un triptyque consacré respectivement aux cyclistes, aux piétons ainsi qu'aux cyclomotoristes et motocyclistes :

- la Résolution sur les cyclistes [CEMT/CM(97)11]
- la Résolution sur les piétons [CEMT/CM(98)19/FINAL]
- la Résolution sur les cyclomotoristes et les motocyclistes [CEMT/CM(99)17].

Le Conseil **RECOMMANDE** à tous les pays d'appliquer ces Résolutions, aussi tôt que possible.

A cet égard, le Conseil entend rappeler que la CEE/ONU a organisé, du 1er au 7 mai 2000, la Troisième Semaine de Sécurité Routière, sur le thème «partenaires dans la rue, sécurité accrue» et que la CEMT a contribué à cette semaine par la publication des trois rapports et résolutions précités.

Le Conseil n'en est pas moins conscient qu'il reste encore beaucoup à faire en faveur de la sécurité des usagers vulnérables, tant au niveau du comportement, que des infrastructures et des véhicules. Il s'agit toutefois de ne pas promouvoir un modèle unique, mais de s'efforcer de développer plusieurs stratégies qui intègrent les différences de diverses natures existant d'un pays à l'autre, ainsi que de poursuivre l'échange d'expériences quant aux différentes approches, en s'inspirant de ce qu'il est convenu d'appeler les «bonnes pratiques».

A cette fin, le Conseil:

REAFFIRME l'approche de la CEMT qui consiste à :

- développer une vision prospective, quant aux orientations à donner aux politiques de transport et de sécurité routière ;
- formuler des recommandations sur la base desquelles les gouvernements, de même que les organisations et institutions compétentes, peuvent développer des réglementations appropriées ;
- contribuer, en coopération avec les organisations directement concernées, à développer les stratégies permettant d'obtenir, notamment en matière de comportements, les changements nécessaires que les dispositions juridiques ne permettent guère de réaliser à elles seules ;

CHARGE le Comité des Suppléants de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre à cette approche et de lui faire rapport, en temps opportun, sur les mesures qu'il préconise à cet effet.